

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02781 Numéro SIREN : 828 415 570 Nom ou dénomination : A B C GREEN

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2022 sous le numéro de dépôt 27766

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065-SD 2022 cerfa N° 11084*23	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS Tableau à être déposé					
Exercice ouvert le 01/01/2021 et clos le 31/12/2021		Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal			
Si l'option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :		Adresse du siège social :			
SIRET : 8 2 8 4 1 5 5 7 0 0 0 1 3		Ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse du principal établissement :		155-159 rue Docteur Bauer 93400 SAINT OURN			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art. 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées :					
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal					
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		38 120			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		194 958			
Défaut		194 958			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies					
Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies					
Zone de reconstruction de la défense, art. 44 terdecies					
Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A					
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)					
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxiliaires est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale					
d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALISÉS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CHC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et le numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
Oui					
Si oui, indication du logiciel utilisé : ERP					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					
SAUT 95 Boulevard Malesherbes 75017 PARIS 17ème ARRONDISSEMENT					
Tél :					
OGA/OMGA					
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Nom et adresse du CEA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :					
Qualité et nom du signataire :					
Signature :					
Prestataire :					

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS									
N° 2065 bis-SD									
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD									
Cocher la case si néant									
2022									
N° 2065 bis-SD									
Formule obligatoire (art 223 du Code général des impôts) ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD Cocher la case si néant 2022 N° 2065 bis-SD									
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même a payées par un établissement chargé du service des titres b									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2) c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d									
Montant des distributions (a), (b), (c) et (d) ci-dessus e									
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus f									
Montant des distributions g									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI h									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI j									
Montant des revenus répartis (3) Total (a à h)									
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : SCA, tous les associés; SCA, associés gérants; SNC ou SCS, associés en nom ou commandités; SGP et société de copropriétaires de navires; associés, gérants ou coparticipants									
2 Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé									
3 Années au cours de laquelle le versement a été effectué									
4 à titre de versement d'indemnités, à titre de versement d'indemnités									
5 Indemnités forfaitaires									
6 Remboursements									
7 Indemnités forfaitaires									
8 à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6									
Montant des sommes versées:									
Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de versement d'indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
CHAPITRE 27 ROSE ARMAND CAMEL 10 356 600									
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
RÉMUNÉRATIONS									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)									
Retractions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MVLT restant à reporter à l'exercice									
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise ABC GREEN		Adresse de l'entreprise 155-159 rue Docteur Bauer 93400 SAINT OUBIN		SIRET 8 2 8 4 1 5 5 7 0 0 0 1 3		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
Exercice N clos le 31 12 2021		Amortissements, provisions Net		Brut		Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA	
Frais d'établissement * AB		Frais de développement * CX		Concessions, brevets et droits similaires AF		Fonds commercial (1) AH		Autres immobilisations incorporelles AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		Terrains AN		Constructions AP		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		Autres immobilisations corporelles AT	
Immobilisations en cours AV		Avances et acomptes AX		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		Autres participations CU		Créances rattachées à des participations BB	
Autres titres immobilisés BD		Prêts BF		Autres immobilisations financières * BH		TOTAL (III)		BJ	
Matières premières, approvisionnements BL		En cours de production de biens BN		En cours de production de services BP		Produits intermédiaires et finis BR		Marchandises BT	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		Clients et comptes rattachés (3) * BX		Autres créances (3) BZ		Capital souscrit et appelé, non versé CB		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....) CD	
Disponibilités CF		Charges constatées d'avances (3) * CH		TOTAL (III) CJ		Frais d'émission d'emprunt à étaler CW		Primes de remboursement des obligations CM	
Écarts de conversion actif * CN		TOTAL GÉNÉRAL (I à VII) CO		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes CP		Renvois (1) dont droit au bail : 8 100		Clause de réserve de propriété : 17 323	
Créances : 1 812 735		Stocks : 1 830 058 1A		Créances : 17 225		Créances : 1 803 178		Créances : 1 812 735	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise ABC GREEN		Exercice N Néant ☐	
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 201 000)		DA	
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		DB	
Ecart de réévaluation (2) *		DC	
Réserves légales (3)		DD	
Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
Réserves réglementées (3) *		DF	
Autres réserves		DG	
Report à nouveau		DH	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	
Subventions d'investissement		DJ	
Provisions réglementées *		DK	
TOTAL (I)		DL	
Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques		DP	
Provisions pour charges		DQ	
TOTAL (III)		DR	
Emprunts obligataires convertibles		DS	
Autres emprunts obligataires		DT	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
Emprunts et dettes financières divers		DV	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	
Dettes fiscales et sociales		DY	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Autres dettes		EA	
Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	
Ecart de conversion passif *		ED	
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
- Ecart de réévaluation libre		1D	
dont :		1E	
- Réserve de réévaluation (1976)		1F	
Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1G	
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1H	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1I	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1J	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		ABC GREEN		Exercice N		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

* Des explications concernant ces abréviations figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

୧୨୬

2022

devient nulle.

Désignation de l'entreprise SAS ABC GREEN		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 1	
CADRE A		1 Concessions, brevets et droits similaires 2 Fonds commercial 3 Terrains 4 Constructions 5 Installations techniques mat et out. industriels 6 Autres immobilisations corporelles 7 Immobilisations en cours 8 Participations 9 Autres titres immobilisés 10 TOTAUX	
Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) ⁽¹⁾		① Augmentation du montant des immobilisations	
Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 ⁽²⁾		② Augmentation du montant des amortissements	
Au cours de l'exercice Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾		③ Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾	
Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		④ Montant cumulé à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 ⁽²⁾	
⑤ Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾		⑥ Montant cumulé à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 ⁽²⁾	

AMORTISSEMENTS

⑥

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

ERP Informatique 2022

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		EL	EM
Fonds commercial		RE	RI
Autres immobilisations incorporelles		PE	PG
TOTAL I		RK	RN
Terrains		PI	PK
Constructions		PM	PO
Sur sol propre		PN	PT
Sur sol d'autrui		PR	PU
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PY
Inst. Générales, agencements, aménagements divers		QD	QF
Autres immobilisations corporelles		QH	QJ
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QN
Emballages récupérables et divers		QP	QS
TOTAL II		QU	QW
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QV	QZ
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		REPRISES	
AMORTISSABLES		Colonne 1	Colonne 2
Différentiel de durée et autres		Colonne 3	Colonne 4
Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 5	Colonne 6
Mode dégressif		Colonne 7	Colonne 8
Mode dégressif		Colonne 9	Colonne 10
Amortissement exceptionnel		Colonne 11	Colonne 12
Durée et autres		Colonne 13	Colonne 14
Mode dégressif		Colonne 15	Colonne 16
Fiscal exceptionnel		Colonne 17	Colonne 18
Amortissement exceptionnel		Colonne 19	Colonne 20
Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		Colonne 21	Colonne 22
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		EL	EM
Fonds commercial		RE	RI
Autres immobilisations incorporelles		PE	PG
TOTAL I		RK	RN
Terrains		PI	PK
Constructions		PM	PO
Sur sol propre		PN	PT
Sur sol d'autrui		PR	PU
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PY
Inst. Générales, agencements, aménagements divers		QD	QF
Autres immobilisations corporelles		QH	QJ
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QN
Emballages récupérables et divers		QP	QS
TOTAL II		QU	QW
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QV	QZ
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations
Frais d'établissement et de développement		EL	EM
Fonds commercial		RE	RI
Autres immobilisations incorporelles		PE	PG
TOTAL I		RK	RN
Terrains		PI	PK
Constructions		PM	PO
Sur sol propre		PN	PT
Sur sol d'autrui		PR	PU
Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions		PV	PY
Inst. Générales, agencements, aménagements divers		QD	QF
Autres immobilisations corporelles		QH	QJ
Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	QN
Emballages récupérables et divers		QP	QS
TOTAL II		QU	QW
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QV	QZ
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL	NM
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		NP	NT
Total général non ventilé (NP + NQ + NR) + NT + NU		NV	NZ
Total général non ventilé (NP + NQ + NR) + NT + NU		NV	NZ
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL	NM
TOTAL II		X2	X3
Autres immob. corporelles		W4	W5
Emballages, récupérations et divers		V4	V5
Matériel de bureau et informatique, mobilier		V6	V7
Matériel de transport		U8	U9
Inst. Générales, agenc. Et aménagements divers		U1	U2
matériel et outillage		T3	T4
Installations techniques, aménagements divers		S6	S7
Inst. Générales, agenc. Sur sol d'autrui		R7	R8
Sur sol propre		Q9	R1
Sur sol d'autrui		R2	R3
Sur sol d'autrui		S1	S2
Sur sol d'autrui		S3	S4
Sur sol d'autrui		T1	T2
Sur sol d'autrui		T7	T8
Sur sol d'autrui		U5	U6
Sur sol d'autrui		V3	V4
Sur sol d'autrui		V1	V2
Sur sol d'autrui		V5	V6
Sur sol d'autrui		W1	W2
Sur sol d'autrui		W6	W7
Sur sol d'autrui		X5	X6
Sur sol d'autrui		X7	X8
Sur sol d'autrui		Y1	Y2
Sur sol d'autrui		Y3	Y4
Sur sol d'autrui		Y5	Y6
Sur sol d'autrui		Y7	Y8
Sur sol d'autrui		Y9	Y10
Sur sol d'autrui		Y11	Y12
Sur sol d'autrui		Y13	Y14
Sur sol d'autrui		Y15	Y16
Sur sol d'autrui		Y17	Y18
Sur sol d'autrui		Y19	Y20
Sur sol d'autrui		Y21	Y22
Sur sol d'autrui		Y23	Y24
Sur sol d'autrui		Y25	Y26
Sur sol d'autrui		Y27	Y28
Sur sol d'autrui		Y29	Y30
Sur sol d'autrui		Y31	Y32
Sur sol d'autrui		Y33	Y34
Sur sol d'autrui		Y35	Y36
Sur sol d'autrui		Y37	Y38
Sur sol d'autrui		Y39	Y40
Sur sol d'autrui		Y41	Y42
Sur sol d'autrui		Y43	Y44
Sur sol d'autrui		Y45	Y46
Sur sol d'autrui		Y47	Y48
Sur sol d'autrui		Y49	Y50
Sur sol d'autrui		Y51	Y52
Sur sol d'autrui		Y53	Y54
Sur sol d'autrui		Y55	Y56
Sur sol d'autrui		Y57	Y58
Sur sol d'autrui		Y59	Y60
Sur sol d'autrui		Y61	Y62
Sur sol d'autrui		Y63	Y64
Sur sol d'autrui		Y65	Y66
Sur sol d'autrui		Y67	Y68
Sur sol d'autrui		Y69	Y70
Sur sol d'autrui		Y71	Y72
Sur sol d'autrui		Y73	Y74
Sur sol d'autrui		Y75	Y76
Sur sol d'autrui		Y77	Y78
Sur sol d'autrui		Y79	Y80
Sur sol d'autrui		Y81	Y82
Sur sol d'autrui		Y83	Y84
Sur sol d'autrui		Y85	Y86
Sur sol d'autrui		Y87	Y88
Sur sol d'autrui		Y89	Y90
Sur sol d'autrui		Y91	Y92
Sur sol d'autrui		Y93	Y94
Sur sol d'autrui		Y95	Y96
Sur sol d'autrui		Y97	Y98
Sur sol d'autrui		Y99	Y100
Sur sol d'autrui		Y101	Y102
Sur sol d'autrui		Y103	Y104
Sur sol d'autrui		Y105	Y106
Sur sol d'autrui		Y107	Y108
Sur sol d'autrui		Y109	Y110
Sur sol d'autrui		Y111	Y112
Sur sol d'autrui		Y113	Y114
Sur sol d'autrui		Y115	Y116
Sur sol d'autrui		Y117	Y118
Sur sol d'autrui		Y119	Y120
Sur sol d'autrui		Y121	Y122
Sur sol d'autrui		Y123	Y124
Sur sol d'autrui		Y125	Y126
Sur sol d'autrui		Y127	Y128
Sur sol d'autrui		Y129	Y130
Sur sol d'autrui		Y131	Y132
Sur sol d'autrui		Y133	Y134
Sur sol d'autrui		Y135	Y136
Sur sol d'autrui		Y137	Y138
Sur sol d'autrui		Y139	Y140
Sur sol d'autrui		Y141	Y142
Sur sol d'autrui		Y143	Y144
Sur sol d'autrui		Y145	Y146
Sur sol d'autrui		Y147	Y148
Sur sol d'autrui		Y149	Y150
Sur sol d'autrui		Y151	Y152
Sur sol d'autrui		Y153	Y154
Sur sol d'autrui		Y155	Y156
Sur sol d'autrui		Y157	Y158
Sur sol d'autrui		Y159	Y160
Sur sol d'autrui		Y161	Y162
Sur sol d'autrui		Y163	Y164
Sur sol d'autrui		Y165	Y166
Sur sol d'autrui		Y167	Y168
Sur sol d'autrui		Y169	Y170
Sur sol d'autrui		Y171	Y172
Sur sol d'autrui		Y173	Y174
Sur sol d'autrui		Y175	Y176
Sur sol d'autrui		Y177	Y178
Sur sol d'autrui		Y179	Y180
Sur sol d'autrui		Y181	Y182
Sur sol d'autrui		Y183	Y184
Sur sol d'autrui		Y185	Y186
Sur sol d'autrui		Y187	Y188
Sur sol d'autrui		Y189	Y190
Sur sol d'autrui		Y191	Y192
Sur sol d'autrui		Y193	Y194
Sur sol d'autrui		Y195	Y196
Sur sol d'autrui		Y197	Y198
Sur sol d'autrui		Y199	Y200
Sur sol d'autrui		Y201	Y202
Sur sol d'autrui		Y203	Y204
Sur sol d'autrui		Y205	Y206
Sur sol d'autrui		Y207	Y208
Sur sol d'autrui		Y209	Y210
Sur sol d'autrui		Y211	Y212
Sur sol d'autrui		Y213	Y214
Sur sol d'autrui		Y215	Y216
Sur sol d'autrui		Y217	Y218
Sur sol d'autrui		Y219	Y220
Sur sol d'autrui		Y221	Y222
Sur sol d'autrui		Y223	Y224
Sur sol d'autrui		Y225	Y226
Sur sol d'autrui		Y227	Y228
Sur sol d'autrui		Y229	Y230
Sur sol d'autrui		Y231	Y232
Sur sol d'autrui		Y233	Y234
Sur sol d'autrui		Y235	Y236
Sur sol d'autrui		Y237	Y238
Sur sol d'autrui		Y239	Y240
Sur sol d'autrui		Y241	Y242
Sur sol d'autrui		Y243	Y244
Sur sol d'autrui		Y245	Y246
Sur sol d'autrui		Y247	Y248
Sur sol d'autrui		Y249	Y250
Sur sol d'autrui		Y251	Y252
Sur sol d'autrui		Y253	Y254
Sur sol d'autrui		Y255	Y256
Sur sol d'autrui		Y257	Y258
Sur sol d'autrui		Y259	Y260
Sur sol d'autrui		Y261	Y262
Sur sol d'autrui		Y263	Y264
Sur sol d'autrui		Y265	Y266
Sur sol d'autrui		Y267	Y268
Sur sol d'autrui		Y269	Y270
Sur sol d'autrui		Y271	Y272
Sur sol d'autrui		Y273	Y274
Sur sol d'autrui		Y275	Y276
Sur sol d'autrui		Y277	Y278
Sur sol d'autrui		Y279	Y280
Sur sol d'autrui		Y281	Y282
Sur sol d'autrui		Y283	Y284
Sur sol d'autrui		Y285	Y286
Sur sol d'autrui		Y287	Y288
Sur sol d'autrui		Y289	Y290
Sur sol d'autrui		Y291	Y292
Sur sol d'autrui		Y293	Y294
Sur sol d'autrui		Y295	Y296
Sur sol d'autrui		Y297	Y298
Sur sol d'autrui		Y299	Y300
Sur sol d'autrui		Y301	Y302
Sur sol d'autrui		Y303	Y304
Sur sol d'autrui		Y305	Y306
Sur sol d'autrui		Y307	Y308
Sur sol d'autrui		Y309	Y310
Sur sol d'autrui		Y311	Y312
Sur sol d'autrui		Y313	Y314
Sur sol d'autrui		Y315	Y316
Sur sol d'autrui		Y317	Y318
Sur sol d'autrui		Y319	Y320
Sur sol d'autrui		Y321	Y322
Sur sol d'autrui		Y323	Y324
Sur sol d'autrui		Y325	Y326
Sur sol d'autrui		Y327	Y328
Sur sol d'autrui		Y329	Y330
Sur sol d'autrui		Y331	Y332
Sur sol d'autrui		Y333	Y334
Sur sol d'autrui		Y335	Y336
Sur sol d'autrui		Y337	Y338
Sur sol d'autrui		Y339	Y340
Sur sol d'autrui		Y341	Y342
Sur sol d'autrui		Y343	Y344
Sur sol d'autrui		Y345	Y346
Sur sol d'autrui		Y347	Y348
Sur sol d'autrui		Y349	Y350
Sur sol d'autrui		Y351	Y352
Sur sol d'autrui		Y353	Y354
Sur sol d'autrui		Y355	Y356
Sur sol d'autrui		Y357	Y358
Sur sol d'autrui		Y359	Y360
Sur sol d'autrui		Y361	Y362
Sur sol d'autrui		Y363	Y364
Sur sol d'autrui		Y365	Y366
Sur sol d'autrui		Y367	Y368
Sur sol d'autrui		Y369	Y370
Sur sol d'autrui		Y371	Y372
Sur sol d'autrui		Y373	Y374
Sur sol d'autrui		Y375	Y376
Sur sol d'autrui		Y377	Y378
Sur sol d'autrui		Y379	Y380
Sur sol d'autrui		Y381	Y382
Sur sol d'autrui		Y383	Y384
Sur sol d'autrui		Y385	Y386
Sur sol d'autrui		Y387	Y388
Sur sol d'autrui		Y389	Y390
Sur sol d'autrui		Y391	Y392
Sur sol d'autrui		Y393	Y394
Sur sol d'autrui		Y395	Y396
Sur sol d'autrui		Y397	Y398
Sur sol d'autrui		Y399	Y400
Sur sol d'autrui		Y401	Y402
Sur sol d'autrui		Y403	Y404
Sur sol d'autrui		Y405	Y406
Sur sol d'autrui		Y407	Y408

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

⑦

Désignation de l'entreprise		ABC GREEN		NATURE DES PROVISIONS				PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE			
				Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice													
				1		2		3		4													
				3T	TA		TB	TC	TF	TI	TO												
				3U	TD		TE	TF	TI	TO													
				3V	TG		TH	TI	TO														
				3X	TM		TN	TO															
				D3	D4		D5	DE															
				IJ	IK		IL	IM															
				3Y	TP		TQ	TR															
				3Z	TS		TT	TU															
				4A	4B		4C	4D															
				4E	4F		4G	4H															
				4J	4K		4L	4M															
				4N	4P		4R	4S															
				4T	4U		4V	4W															
				4X	4Y		4Z	5A															
				5B	5C		5D	5E															
				5F	5H		5J	5K															
				5G	5I		5L	5M															
				5N	5P		5Q	5R															
				5S	5T		5U	5V															
				5W	5X		5Y	5Z															
				6A	6B		6C	6D															
				6E	6F		6G	6H															
				6F	6G		6H	6I															
				6G	6H		6I	6J															
				6H	6I		6J	6K															
				6I	6J		6K	6L															
				6J	6K		6L	6M															
				6K	6L		6M	6N															
				6L	6M		6N	6O															
				6M	6N		6O	6P															
				6N	6O		6P	6Q															
				6O	6P		6Q	6R															
				6P	6Q		6R	6S															
				6Q	6R		6S	6T															
				6R	6S		6T	6U															
				6S	6T		6U	6V															
				6T	6U		6V	6W															
				6U	6V		6W	6X															
				6V	6W		6X	6Y															
				6W	6X		6Y	6Z															
				6X	6Y		6Z	7A															
				6Y	6Z		7A	7B															
				6Z	7A		7B	7C															
				7A	7B		7C	7D															
				7B	7C		7D	7E															
				7C	7D		7E	7F															
				7D	7E		7F	7G															
				7E	7F		7G	7H															
				7F	7G		7H	7I															
				7G	7H		7I	7J															
				7H	7I		7J	7K															
				7I	7J		7K	7L															
				7J	7K		7L	7M															
				7K	7L		7M	7N															
				7L	7M		7N	7O															
				7M	7N		7O	7P															
				7N	7O		7P	7Q															
				7O	7P		7Q	7R															
				7P	7Q		7R	7S															
				7Q	7R		7S	7T															
				7R	7S		7T	7U															
				7S	7T		7U	7V															
				7T	7U		7V	7W															
				7U	7V		7W	7X															
				7V	7W		7X	7Y															
				7W	7X		7Y	7Z															
				7X	7Y		7Z	8A															
				7Y	7Z		8A	8B															
				7Z	8A		8B	8C															
				8A	8B		8C	8D															
				8B	8C		8D	8E															
				8C	8D		8E	8F															
				8D	8E		8F	8G															
				8E	8F		8G	8H															
				8F	8G		8H	8I															
				8G	8H		8I	8J															
				8H	8I		8J	8K															
				8I	8J		8K	8L															
				8J	8K		8L	8M															
				8K	8L		8M	8N															
				8L	8M		8N	8O															
				8M	8N		8O	8P															
				8N	8O		8P	8Q															
				8O	8P		8Q	8R															
				8P	8Q		8R	8S															
				8Q	8R		8S	8T															
				8R	8S		8T	8U															
				8S	8T		8U	8V															
				8T	8U		8V	8W															
				8U	8V		8W	8X															
				8V	8W		8X	8Y															
				8W	8X		8Y	8Z															
				8X	8Y		8Z	9A															
				8Y	8Z		9A	9B															
				8Z	9A		9B	9C															
				9A	9B		9C																

ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

⑧

Désignation de l'entreprise		ABC GREEN	
ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	
Créances rattachées à des participations		UL	
Prêts (1) (2)		UP	
Autres immobilisations financières		UT	
Clients douteux ou litigieux		VA	
Autres créances clients		UX	
Créance représentative de titres		ZY	
Provisions pour dépréciation		ZO	
Créance rattachée à des participations		Z1	
Personnel et comptes rattachés		UY	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	
Impôts sur les bénéfices		VM	
Etat et autres collectivités publiques		VB	
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	
Divers		VP	
Groupe et associés (2)		VC	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	
Charges constatées d'avance		VS	
TOTAUX		VT	
Prêts accordés en cours d'exercice		VD	
Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	
ÉTAT DES DETTES		Montant brut	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VH	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		6A	
Fournisseurs et comptes rattachés		6B	
Personnel et comptes rattachés		6C	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		6D	
Impôts sur les bénéfices		6E	
Taxe sur la valeur ajoutée		6F	
Obligations cautionnées		6G	
Etat et autres collectivités publiques		6H	
Autres impôts, taxes et assimilés		6I	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6J	
Groupe et associés (2)		6K	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		6L	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		6M	
Produits constatés d'avance		6N	
TOTAUX		6O	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		6P	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		6Q	
RÉMOIS		6R	
(1)		6S	
(2)		6T	
Montant des		6U	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		6V	
Prêts accordés en cours d'exercice		6W	
Remboursements obtenus en cours d'exercice		6X	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		6Y	
ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT	
Créances rattachées à des participations		UL	
Prêts (1) (2)		UP	
Autres immobilisations financières		UT	
Clients douteux ou litigieux		VA	
Autres créances clients		UX	
Créance représentative de titres		ZY	
Provisions pour dépréciation		ZO	
Créance rattachée à des participations		Z1	
Personnel et comptes rattachés		UY	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	
Impôts sur les bénéfices		VM	
Etat et autres collectivités publiques		VB	
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	
Divers		VP	
Groupe et associés (2)		VC	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	
Charges constatées d'avance		VS	
TOTAUX		VT	
Prêts accordés en cours d'exercice		VD	
Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	
ÉTAT DES DETTES		Montant brut	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VH	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		6A	
Fournisseurs et comptes rattachés		6B	
Personnel et comptes rattachés		6C	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		6D	
Impôts sur les bénéfices		6E	
Taxe sur la valeur ajoutée		6F	
Obligations cautionnées		6G	
Etat et autres collectivités publiques		6H	
Autres impôts, taxes et assimilés		6I	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		6J	
Groupe et associés (2)		6K	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		6L	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		6M	
Produits constatés d'avance		6N	
TOTAUX		6O	
Emprunts souscrits en cours d'exercice		6P	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		6Q	
RÉMOIS		6R	
(1)		6S	
(2)		6T	
Montant des		6U	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		6V	
Prêts accordés en cours d'exercice		6W	
Remboursements obtenus en cours d'exercice		6X	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		6Y	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Désignation de l'entreprise		ABC GREEN	
Néant ☐			
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			
K4		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 1er			
ZT			
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 2 du CGI		ZV	
Dotations de l'exercice		ZW	
Reprises sur l'exercice		ZW	
Provisions pour risques et charges			
8X		8Y	
8Z		8A	
8B		8C	
Provisions pour dépréciation			
9D		9E	
9F		9G	
9H		9J	
Charges à payer			
9K		9L	
9M		9N	
9P		9R	
9S		9T	
9N		9O	
TOTAL (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			
à reporter au tableau n° 2058-A-SD		ligne WI	
à reporter au tableau n° 2058-A-SD		ligne WU	
CONSEQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)			
Montant de la réintégration ou de la déduction		L1	
Montant au début de l'exercice		Imputations	
Montant net à la fin de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Régime de Groupe*		DIVERS		TVA		IMPÔTS ET TAXES		AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		ENGAGEMENTS		RENSEIGNEMENTS DIVERS		ORIGINES			
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale n° GIRET de la société mère du groupe JJ		Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI - Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI - Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice - Numéro de contrat agréé * XP - Filiale et participations (liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0 ZR - Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société * ZK - Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition * ØS - Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) * ØB 69 367		- Montant de la TVA collectée - Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations YZ 18 855		- Taxe professionnelle*, CFE et CVAE - Autres impôts, taxes et versements assimilés dont : produits pétroliers ZS dont : taxe intérieure sur les produits ZS Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD YX 7 008		- Autres comptes dont : cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD ZI 1 285 672		- Sous-traitance - Locations, charges locatives et de copropriété dont : montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois JB - Personnel extérieur à l'entreprise - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions) - Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage YV SS 50 823 YU YT 1 108		- Engagements de crédit-bail immobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 YQ - Engagements de crédit-bail immobilier YR - Effets portés à l'escompte et non échus YS		Exercice N : (N.B. : le total I doit être égal au total II) TOTAL I ØF 228 799 TOTAL II ZH 228 799		Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie ØC 54 911 Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie ØD 173 888 Prélèvements sur les réserves ØE Report à nouveau ZG Autres répartitions ZF 195 000 Dividendes ZE 30 000 Affectations aux réserves - Réserves légales ZB 300 - Autres réserves ZD 3 499 Neant □*	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

 DGFIP N° 2058-C-SD 2022
 Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)
 Codo général des impôts

Désignation de l'entreprise		ABC GREEN		Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE					
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine		Valeur nette réévaluée	
1		2		3	
Amortissements pratiqués en franchise		4		5	
6		7		8	
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value		Court terme	
7		8		9	
10		11		12	
Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
1		2		3	
4		5		6	
C - AUTRES ÉLÉMENTS					
13		14		15	
16		17		18	
19		20		21	
22		23		24	
25		26		27	
28		29		30	
31		32		33	
34		35		36	
37		38		39	
40		41		42	
43		44		45	
46		47		48	
49		50		51	
52		53		54	
55		56		57	
58		59		60	
61		62		63	
64		65		66	
67		68		69	
70		71		72	
73		74		75	
76		77		78	
79		80		81	
82		83		84	
85		86		87	
88		89		90	
91		92		93	
94		95		96	
97		98		99	
100		101		102	
103		104		105	
106		107		108	
109		110		111	
112		113		114	
115		116		117	
118		119		120	
121		122		123	
124		125		126	
127		128		129	
130		131		132	
133		134		135	
136		137		138	
139		140		141	
142		143		144	
145		146		147	
148		149		150	
151		152		153	
154		155		156	
157		158		159	
160		161		162	
163		164		165	
166		167		168	
169		170		171	
172		173		174	
175		176		177	
178		179		180	
181		182		183	
184		185		186	
187		188		189	
190		191		192	
193		194		195	
196		197		198	
199		200		201	
202		203		204	
205		206		207	
208		209		210	
211		212		213	
214		215		216	
217		218		219	
220		221		222	
223		224		225	
226		227		228	
229		230		231	
232		233		234	
235		236		237	
238		239		240	
241		242		243	
244		245		246	
247		248		249	
250		251		252	
253		254		255	
256		257		258	
259		260		261	
262		263		264	
265		266		267	
268		269		270	
271		272		273	
274		275		276	
277		278		279	
280		281		282	
283		284		285	
286		287		288	
289		290		291	
292		293		294	
295		296		297	
298		299		300	
301		302		303	
304		305		306	
307		308		309	
310		311		312	
313		314		315	
316		317		318	
319		320		321	
322		323		324	
325		326		327	
328		329		330	
331		332		333	
334		335		336	
337		338		339	
340		341		342	
343		344		345	
346		347		348	
349		350		351	
352		353		354	
355		356		357	
358		359		360	
361		362		363	
364		365		366	
367		368		369	
370		371		372	
373		374		375	
376		377		378	
379		380		381	
382		383		384	
385		386		387	
388		389		390	
391		392		393	
394		395		396	
397		398		399	
400		401		402	
403		404		405	
406		407		408	
409		410		411	
412		413		414	
415		416		417	
418		419		420	
421		422		423	
424		425		426	
427		428		429	
430		431		432	
433		434		435	
436		437		438	
439		440		441	
442		443		444	
445		446		447	
448		449		450	
451		452		453	
454		455		456	
457		458		459	
460		461		462	
463		464		465	
466		467		468	
469		470		471	
472		473		474	
475		476		477	
478		479		480	
481		482		483	
484		485		486	
487		488		489	
490		491		492	
493		494		495	
496		497		498	
499		500		501	
502		503		504	
505		506		507	
508		509		510	
511		512		513	
514		515		516	
517		518		519	
520		521		522	
523		524		525	
526		527		528	
529		530		531	
532		533		534	
535		536		537	
538		539		540	
541		542		543	
544		545		546	
547		548		549	
550		551		552	
553		554		555	
556		557		558	
559		560		561	
562		563		564	
565		566		567	
568		569		570	
571		572		573	
574		575		576	
577		578		579	
580		581		582	
583		584		585	
586		587		588	
589		590		591	
592		593		594	
595		596		597	
598		599		600	
601		602		603	
604		605		606	
607		608		609	
610		611		612	
613		614		615	
616		617		618	
619		620		621	
622		623		624	
625		626		627	
628		629		630	
631		632		633	
634		635		636	
637		638		639	
640		641		642	
643		644		645	
646		647		648	
649		650		651	
652		653		654	
655		656		657	
658		659		660	
661		662		663	
664		665		666	
667		668		669	
670		671		672	
673		674		675	
676		677		678	
679		680		681	
682		683		684	
685		686		687	
688		689		690	
691		692		693	
694		695		696	
697		698		699	
700		701		702	
703		704		705	
706		707		708	
709		710		711	
712		713		714	
715		716		717	
718		719		720	
721		722		723	
724		725		726	
727		728		729	
730		731		732	
733		734		735	
736		737		738	
739		740		741	
742		743		744	
745		746		747	
748		749		750	
751		752		753	
754		755		756	
757		758		759	
760		761		762	
763		764		765	
766		767		768	
769		770		771	
772		773		774	
775		776		777	
778		779		780	
781		782		783	
784		785		786	
787		788		789	
790		791		792	
793		794		795	
796		797		798	
799		800		801	
802		803		804	
805		806		807	
808		809		810	
811		812		813	
814		815		816	
817		818		819	
820		821		822	
823		824		825	
826		827		828	
829		830		831	
832		833		834	
835		836		837	
838		839		840	
841		842		843	
844		845		846	
847		848		849	
850		851		852	
853		854		855	
856		857		858	
859		860		861	
862		863		864	
865		866		867	
868		869		870	
871		872		873	
874		875		876	
877		878		879	
880		881		882	
883		884		885	
886		887		888	
889		890		891	
892		893		894	
895		896		897	
898		899		900	
901		902		903	
904		905		906	
907		908		909	
910		911		912	
913		914		915	
916		917		918	
919		920		921	
922		923		924	
925		926		927	
928		929		930	
931		932		933	
934		935		936	
937		938		939	
940		941		942	
943		944		945	
946		947		948	
949		950		951	
952		953		954	
955		956		957	
958		959		960	
961		962		963	
964		965		966	
967		968		969	
970		971		972	
973		974		975	
976					

A - ÉLÉMENTS ASSUJÉTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME		B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS	
DESIGNATION DE L'ENTREPRISE: ABC GREEN Formulaire déposé au titre de l'IR: EU Neant ☐		DESIGNATION DE L'ENTREPRISE: ABC GREEN Formulaire déposé au titre de l'IR: EU Neant ☐	
Origine Montant net des plus-values réelles Montant antérieurement réintégré Montant compté dans le résultat de l'exercice Montant restant à réintégrer		Plus-values réelles au cours de l'exercice Sur 3 ans (entreprises à l'IR) Sur 10 ans Sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1^{er} et 1^{er} quater CGI) TOTAL 1	
Imposition répartie Montant net des plus-values réelles Montant antérieurement réintégré Montant rapporté au résultat de l'exercice Montant restant à réintégrer		Plus-values au cours des exercices antérieurs Sur 3 ans au titre de Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1^{er} et 1^{er} quater du CGI) N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 TOTAL 2	
À l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)		(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)	
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt à titre individuel) (toutes sociétés), cochez la case ci-contre Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée Montant rapporté au résultat de l'exercice Montant restant à réintégrer		Origine des plus-values et date des fusions ou des apports Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt à titre individuel) (toutes sociétés), cochez la case ci-contre Montant net des plus-values réelles à l'origine Montant antérieurement réintégré Montant rapporté au résultat de l'exercice Montant restant à réintégrer	
TOTAL		TOTAL	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

13

Designation de l'entreprise		ABC GREEN	
* Néant ☐			
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou de 12,8 % ② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①			
③ Entreprises soumises à l'IS ④ Entreprises soumises à l'IR			
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU			
Origine		Moins-values à 12,8 %	
①		②	
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			
II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *			
Origine		Moins-values	
①		②	
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			
Moins-values nettes N			
①		②	
Moins-values		A 19 % ou à 15 %	
Moins-values		A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	
Moins-values		A 15 % ou 19 %	
Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	
Moins-values		Imputations sur le résultat de l'exercice	
Moins-values		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)	
Moins-values		⑤	
Moins-values nettes N		⑥	
①		②	
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
N-3			
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			
Moins-values nettes N			
①		②	
Moins-values		A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	
Moins-values		A 15 % ou 19 %	
Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	
Moins-values		Imputations sur le résultat de l'exercice	
Moins-values		Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)	
Moins-values		⑤	
Moins-values nettes N		⑥	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N		Désignation de l'entreprise		ABC GREEN		Néant ☐ *	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		TOTAL (lignes 1 et 2)		3	
Prélèvements		- donnant lieu à		4		4	
opérés		- ne donnant pas lieu à		5		5	
TOTAL (lignes 4 et 5)		6		6		6	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice		7		7		7	
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)		Montants prélevés sur la réserve		ne donnant pas lieu à		4	
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		Donnant lieu à complément d'impôt		3	
de l'exercice		Terminée		complément d'impôt		4	
						5	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)
DGFiP N° 2059-D-SD 2022

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OV des charges déductibles de la valeur ajoutée, affranchie à la production immobilisée déclarée ligne OE.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salaires et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effets

Date de cessation		HR													
Période de référence		GY	0	1	0	1	2	0	1	2	0	1	2	0	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		HX													
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant)		GX	8 558 847												
Montrétablissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissements au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA.															
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.															
Cadre réservé au mono-établissements au sens de la CVAE															
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.															
SA															
392 613															
V – Coûtation sur la valeur ajoutée des entreprises															
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)															
OG															
392 613															
IV – Valeur ajoutée produite															
TOTAL 3															
OJ															
9 454 785															
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															
OY															
Fraction déductible de la valeur ajoutée des déclarations aux amortissements affectées à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															
O9															
Charges déductibles de la valeur ajoutée affectées à la production immobilisée déclarée															
OU															
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															
OW															
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															
OZ															
Loyers et redevances, à l'exception de ceux affectés à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															
OS															
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances															
OR															
1 247 740															
Variation négative des stocks															
OQ															
332 367															
Achat															
ON															
7 874 677															
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (*)															
TOTAL 2															
OM															
1 288 550															
Rentes sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															
XT															
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															
OI															
Variation positive des stocks															
OD															
1 288 550															
Subventions d'exploitation reçues															
OF															
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															
OE															
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															
OH															
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée															
TOTAL 1															
OX															
8 558 847															
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															
OT															
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															
OL															
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															
OK															
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															
OA															
8 558 847															
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE															
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE															
Effet affecté à l'activité artisanale															
RL															
- Dont handicapés															
VG															
- Dont apprentis															
YF															
Effet moyen du personnel *															
YP															
6															
DECLARATION DES EFFECTIFS															
Exercice ouvert le															
01/01/2021															
et clos le															
31/12/2021															
Données en nombre de mois															
12															
Néant □ *															

DGFIP N.º 2059-F-SD 2022

Formulário obrigatório (art. 38 de Anexo III
an (CII))

(1)

☐ Neant

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :											
Titre (2)		M		Nom patronymique		CHARLII		Prénom(s)		AHMED	
Nom marital				Date		09/01/1987		N° Département		75010	
Adresse :		N° 27		Voie		RUE ARMAND CARRET		Commune		PARIS 19EME ARRONDISSEMENT	
Code postal		75019						Pays		FR	
Titre (2)				Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital				Date				N° Département			
Adresse :		N°		Voie				Commune			
Code postal								Pays			
Titre (2)				Nom patronymique				Prénom(s)			
Nom marital				Date				N° Département			
Adresse :		N°		Voie				Commune			
Code postal								Pays			

Dans ce cas, il convient de numérotier chaque ligne du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

490

(1) 

Exercice clos le										Détermination de l'entreprise										Adresse (voie)										155-159 rue Docteur Bauer										VILLE SAINT OREN										PS																																																	
3 1 1 2 2 0 2 1										ABC GREEN																																																																																									
N° SIRET										8 2 8 4 1 5 5 7 0 0 0 0 1 3																																																																																									
Forme juridique										Dénomination										Voie										Commune										Pays																																																											
N° SIREN (si société établie en France)																																																																																																			
Adresse																																																																																																			
Code postal																																																																																																			
Forme juridique										Dénomination										Voie										Commune										Pays																																																											
N° SIREN (si société établie en France)																																																																																																			
Adresse																																																																																																			
Code postal																																																																																																			
Forme juridique										Dénomination										Voie										Commune										Pays																																																											
N° SIREN (si société établie en France)																																																																																																			
Adresse																																																																																																			
Code postal																																																																																																			
Forme juridique										Dénomination										Voie										Commune										Pays																																																											
N° SIREN (si société établie en France)																																																																																																			
Adresse																																																																																																			
Code postal																																																																																																			
Forme juridique										Dénomination										Voie										Commune										Pays																																																											
N° SIREN (si société établie en France)																																																																																																			
Adresse																																																																																																			
Code postal																																																																																																			
Forme juridique										Dénomination										Voie										Commune										Pays																																																											
N° SIREN (si société établie en France)																																																																																																			
Adresse																																																																																																			
Code postal																																																																																																			
Forme juridique										Dénomination										Voie										Commune										Pays																																																											
N° SIREN (si société établie en France)																																																																																																			
Adresse																																																																																																			
Code postal																																																																																																			
Forme juridique										Dénomination										Voie										Commune										Pays																																																											
N° SIREN (si société établie en France)																																																																																																			
Adresse																																																																																																			
Code postal																																																																																																			
Forme juridique										Dénomination										Voie										Commune										Pays																																																											
N° SIREN (si société établie en France)																																																																																																			
Adresse																																																																																																			
Code postal																																																																																																			
Forme juridique										Dénomination										Voie										Commune										Pays																																																											
N° SIREN (si société établie en France)																																																																																																			
Adresse																																																																																																			
Code postal																																																																																																			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

A. IDENTIFICATION DU DECLARANT

SIREN du déclarant	828415570
Designation du déclarant	ABC GREEN 155-159 rue Docteur Bauer 93400 SAINT OUVEN
Code activité NAF	4651Z
Référence d'obligation Fiscale TDFC	TS1
Référence d'obligation Fiscale CVAE	CVAE1

Designation du conseil	☐ Pas de conseil ☐ Comptable ☐ Cabinet Conseil ☒ Expert - Comptable
SARL	GESTIA CONSEIL

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RN
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2021
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2021
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêt provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1	31/12/2020
(si catégorie fiscale = BIC/IS ou BA)	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC/IS ou BA)	12
D. MONNAIE	
Code monnaie	EUR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉELiberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE1330-CVAE-SD
n°C.E.R.F.A - 14030*12

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

(Articles 1586 ter à 1586 nonies du code général des impôts)

Dénomination
Adresse
Code postal
Ville

SAS	ABC GREEN
155-159	rue Docteur Bauer
9 3 4 0 0	
SAINT OURN	

LA DECLARATION N° 1330-CVAE-SD DOIT IMPERATIVEMENT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT DEMATERIALISE
Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

SIRET

8 2 8 4 1 5 5 7 0 0 0 0 1 3

Période référence

0 1 / 0 1 / 2 0 2 1 3 1 / 1 2 / 2 0 2 1

Date de cessation

/ / / / / /

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée

A2

392 613
case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD,
case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Chiffre d'affaire de référence

A3

8 558 847

à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD

Chiffre d'affaires de référence groupe

B6

à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

A SAINT OURN

DATE 27/04/2022

SIGNATURE

M

CHAFFI

PRESIDENT

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

III. REPARTITION DES SALAIRES

A. Liste des établissements de l'entreprise

CODE NIC	NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune	Nombre de salariés
----------	--------------------------	--	-----------------------------	--------------------

A4	A5	A6	A7	A8
----	----	----	----	----

0	0	0	0	1	3	9	3	ST QUEN	4	0	0	6.00
---	---	---	---	---	---	---	---	---------	---	---	---	------

0	0	0	0	1	3	9	3	ST QUEN	4	0	0	6.00
---	---	---	---	---	---	---	---	---------	---	---	---	------

9

8

7

6

5

4

3

2

1

Taux 1s	38120	194598	BASE 26.5%
base 15%			
BASE 26.5%			

Titre du document :

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

(1) Salaires sur des chantiers, salaires mis à disposition d'une autre entreprise, etc.
(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.

[illegible]

NUMERO DU DEPARTEMENT	COMMUNE DE LOCALISATION (en toutes lettres)	Code INSEE de la commune (2)	Nombre de salariés
B1	B2	B3	B4

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

SIREN	8	2	8	4	1	5	5	7	0
-------	---	---	---	---	---	---	---	---	---

PAGE	1	1	1
------	---	---	---

ABC GREEN
Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au Capital de 201 000 Euros
Siège Social 155-159 RUE DU DOCTEUR BAUER
93400 ST OUFEN
RCS BOBIGNY 828 415 570

PROCES - VERBAL DE DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE

DU 30 juin 2022

L'an deux mille vingt et deux,
Et le 30 juin
A 14 heures,

Monsieur CHAFII Ahmed, demeurant 27 Rue Armand Carrel - 75019 Paris
Propriétaire de la totalité des actions de la société ABC GREEN, Société par actions Simplifiées
unipersonnelle, au capital de 201000 Euros, divisé en 600 Actions de 335 euros
Actionnaire unique de ladite société

I-A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT

En sa qualité de seul Président de la SASU ABC GREEN
Monsieur CHAFII Ahmed, Président de la société a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice

II-A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2021
- L'affectation des résultats de cette entreprise
- La délégation de pouvoirs en vue de formalités

PREMIERE RESOLUTION :

Monsieur CHAFII Ahmed président de la société, approuve les comptes annuels de l'exercice

DEUXIEME RESOLUTION :

Monsieur CHAFII Ahmed président de la société, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice, soit un bénéfice net comptable de 131 307 € de manière suivante :

Dotation au poste Autres Réserves
131 307 €

RESOLUTION D'ORDRE

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération pour effectuer tous dépôts et formalités.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 15 Heures 30 minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal, qui a été signé, après lecture par Monsieur CHAFII Ahmed

Président

Monsieur CHAFII Ahmed

